

Réunion inter-SAGE bassin du Cher

28 février 2025



Ordre du jour

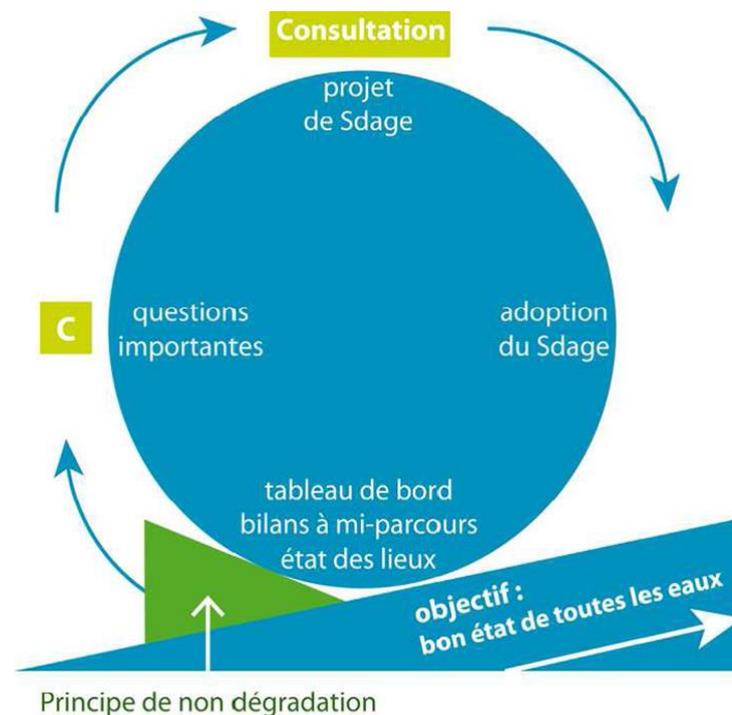
- Rappel du contexte
- Consultation sur les enjeux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne
- Consultation sur les enjeux du plan de gestion du risque inondation (PGRI)

Introduction

Dans le cadre de la procédure de révision du projet de SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne 2028-2033, la Préfète coordinatrice de bassin et le Président du Comité de bassin ont sollicité, par courrier reçu le 18 novembre 2024, l'avis des Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin sur les enjeux du prochain SDAGE.

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, découle de la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) de 2000. **Il est actualisé tous les 6 ans.** La DCE fixe un **principe de non-détérioration de l'état des eaux** et des objectifs ambitieux pour leur restauration.

Le PGRI, plan de gestion des risques d'inondation découle de la directive inondations, il est actualisé sur le même cycle.



Consultation sur le projet des enjeux eaux

Les 7 enjeux du SDAGE



1. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au **dérèglement climatique**



2. La **connaissance et la communication** au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter ruptures



3. Les **politiques territoriales**, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau



4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des **milieux** aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau



5. La **sobriété des usages**, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau



6. Une eau de **qualité**, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité



7. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines



Enjeu 1 : la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au **dérèglement climatique**

Quelles pistes d'action pour demain ?

Une **stratégie** face au défi climatique pour guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne



Enjeu 1 : la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au **dérèglement climatique**

Et sur le bassin du Cher ?



Les débits d'étiage du Cher et de ses affluents poursuivront leur **baisse tendancielle**.

D'ici 2040-2070, diminution du débit d'étiage de l'ordre de **50 %** à Chambonchard, **40 %** à Tours ; **40 %** sur l'Yèvre



Enjeu 2 : la **connaissance** et la **communication** au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

Quelles pistes d'action pour demain ?

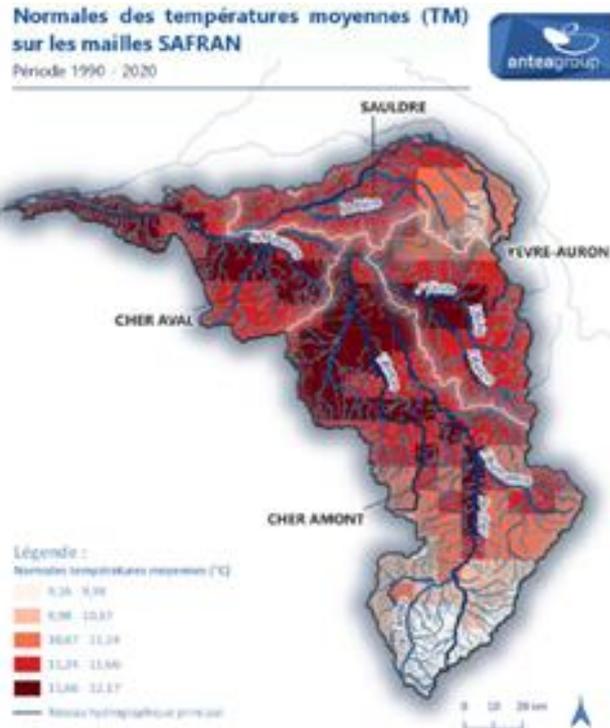
1. Conforter les **réseaux de suivi** et renforcer la **connaissance** sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux les gérer
2. Améliorer le **partage** et **l'accès** à cette connaissance pour éclairer les choix
3. Communiquer et favoriser la **sensibilisation** et la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures
4. **Évaluer** l'efficacité des politiques de l'eau





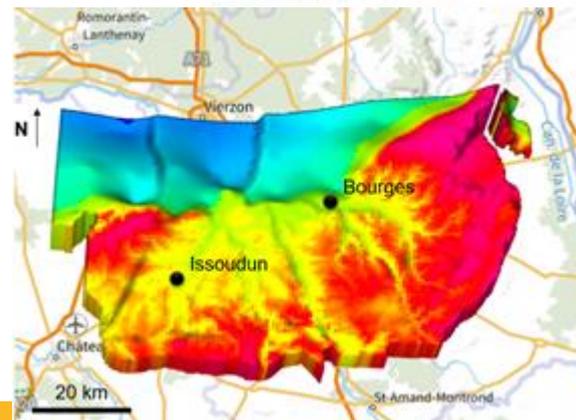
Et sur le bassin du Cher ?

Enjeu 2 = enjeu fort sur le territoire → les CLE ont exprimé leurs besoins de connaissance pour accompagner leurs décisions / les stratégies



Risque de recherche d'exhaustivité conduisant à l'inaction

- Importance du traitement des données brutes pour les rendre lisibles et accessibles aux décideurs
- La sensibilisation doit passer par une mise en récit des possibles pour être un réel levier d'action
- Ne pas agir a un coût : celui des dommages évités mais aussi des effets directs de l'action (emplois...) et ses aménités (attractivités...)



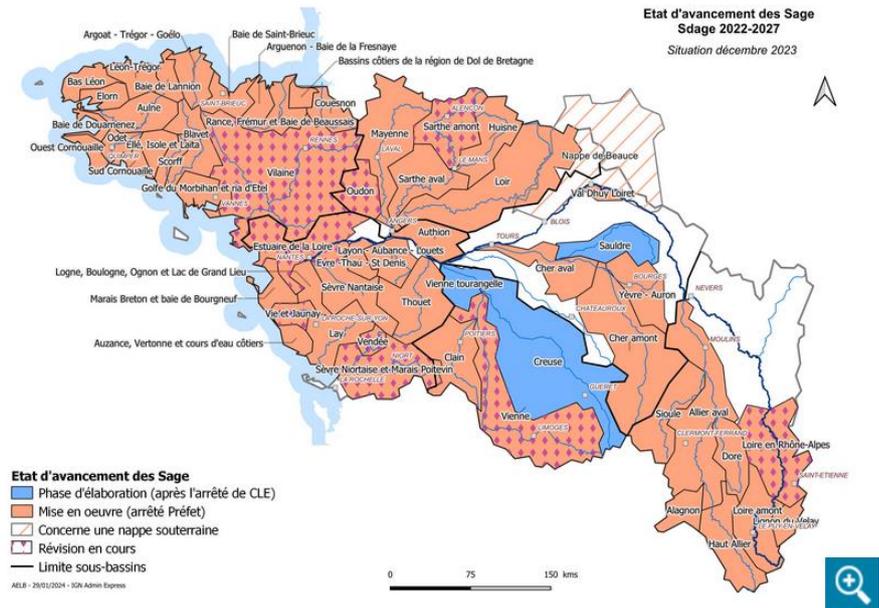
- L'évaluation des politiques publiques doit conduire à une capacité d'ajustement en cours de mise en œuvre en prenant en compte le temps de réponse des milieux naturels



Enjeu 3 : les **politiques territoriales** porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Quelles pistes d'action pour demain ?

1. Agir au niveau du **bassin versant**
2. S'appuyer sur le **SAGE**
3. Mettre en place des **schémas de gouvernance** portant la stratégie de territoire à l'échelle du bassin versant
4. Renforcer les **cohérences** et **l'articulation** des politiques publiques



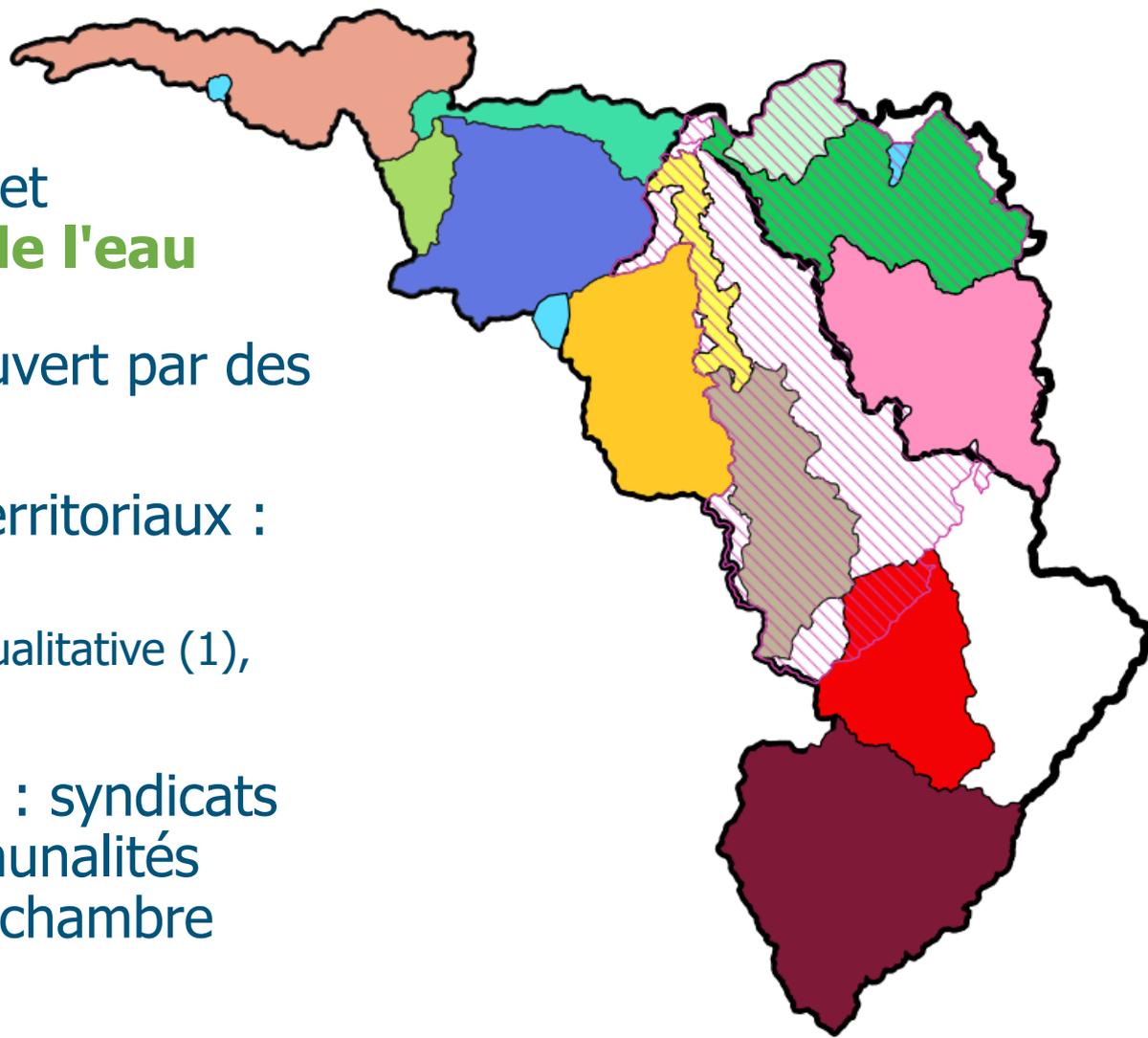


Enjeu 3 : les **politiques territoriales** porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Et sur le bassin du Cher ?

Démarches de planification et contractuelles de **gestion de l'eau**

- 1. 100 %** du territoire couvert par des démarches
- 2. 16** contrats (accords) territoriaux :
 - milieux aquatiques (11),
 - gestion quantitative et qualitative (1),
 - captages (4).
- 3. Structures porteuses** : syndicats de rivières et intercommunalités (GEMAPI), collectivités, chambre agriculture...





Enjeu 3 : les **politiques territoriales** porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Et sur le bassin du Cher ?

Mais également d'**autres démarches de planification** : SCoT, PLU, PLUi en matière de politique d'urbanisme ou d'aménagement du territoire

=> **lien de compatibilité** avec les SAGE

Et **d'autres textes supra** ayant une répercussion sur la ressource en eau et les milieux : Plan sur l'Eau, Loi Climat, Stratégie nationale biodiversité 2030...



- **Conceptualiser l'imbrication d'échelle** : solidarité amont / aval
- **Favoriser l'opérationnalité des procédures** : adéquation entre les calendriers politiques et financiers



Enjeu 4 : la préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des **milieux aquatiques**, des **zones humides**, et du cycle naturel de l'eau

Quelles pistes d'action pour demain ?

1. Renforcer la préservation et la restauration des capacités de résilience des **bassins versants**
2. Renforcer la préservation des fonctionnalités des **écosystèmes**
3. Renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des **zones humides**
4. Rétablir la **biodiversité** aquatique
5. Renforcer la restauration des fonctionnalités des **sols**





Enjeu 4 : la préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des **milieux aquatiques**, des **zones humides**, et du cycle naturel de l'eau

Et sur le bassin du Cher ?



Un territoire sensible où l'état des masses d'eau tend à se dégrader

EdL 2025

EdL 2019



Enjeu 4 : la préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des **milieux aquatiques**, des **zones humides**, et du cycle naturel de l'eau



Des aides conditionnées à des stratégies ciblées ne doivent pas conduire à ne pas saisir des opportunités en contexte de non maîtrise du foncier



- Intervenir sur des parcelles privées est un préalable essentiel pour mettre en œuvre des stratégies à l'échelle de bassin versant.
- Les zones humides présentent un **levier essentiel** sur nos territoires en déficit quantitatif
- **Respect strict de la séquence ERC**: l'évitement doit toujours être la 1ère intention
- Un territoire sujet aux inondations par débordements, de plus en plus concernés par le ruissellement: importance de la **santé des sols**



Enjeu 5 : la sobriété des **usages**, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Quelles pistes d'action pour demain ?

1. Mettre en œuvre la **sobriété** comme un préalable
2. Améliorer la **gestion équilibrée** de la ressource entre les besoins des milieux et les usages
3. Le fonctionnement du régime hydrologique au cœur des réflexions à propos des possibles **stockages**
4. Assurer l'alimentation en **eau potable** des usages prioritaires pour le futur
5. Adapter la **gestion de crise** au dérèglement climatique



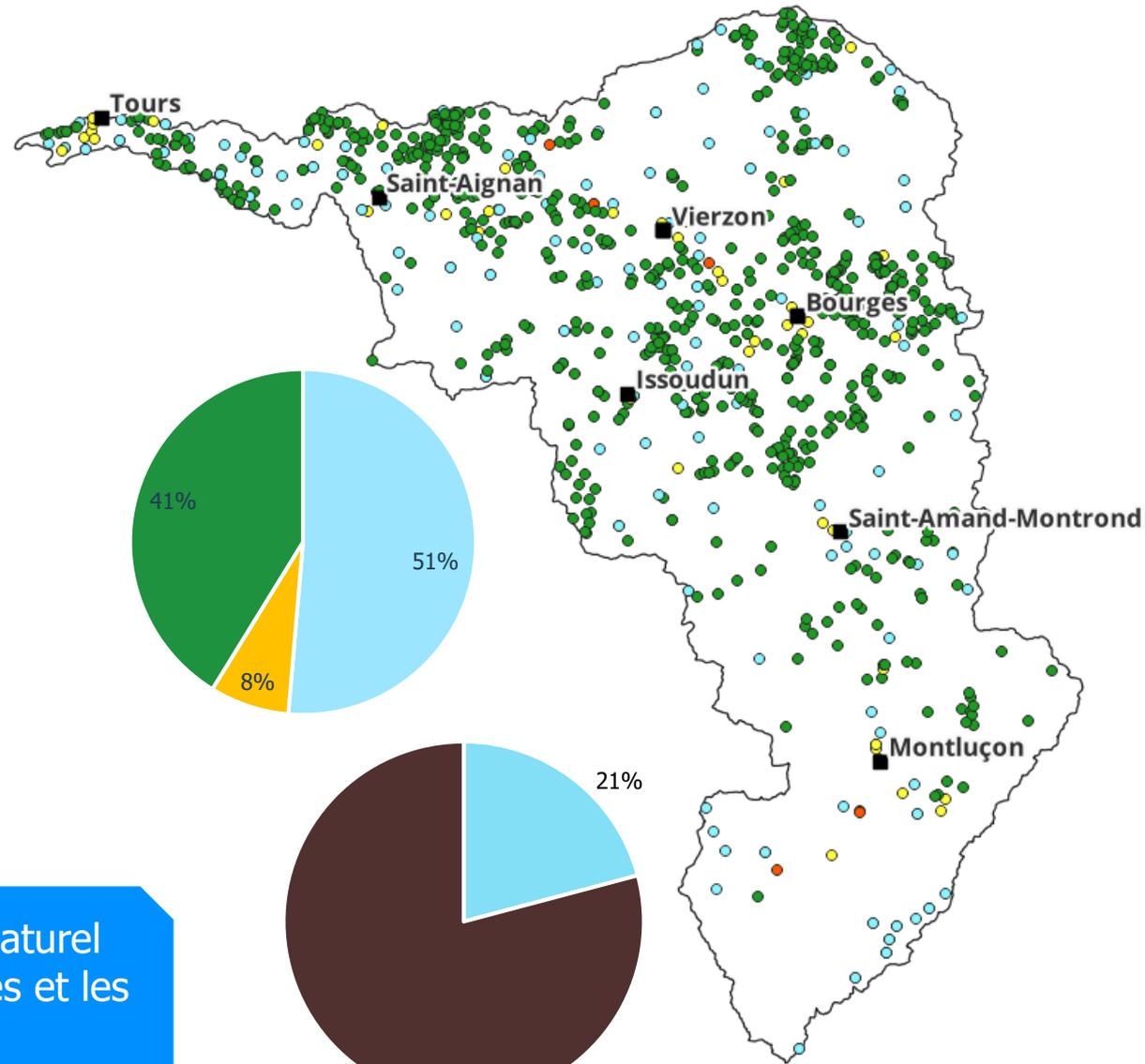
Enjeu 5 : la sobriété des **usages**, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Et sur le bassin du Cher ?

1. En 2022 : environ 80 millions de m³ prélevés pour **l'eau potable**, **l'irrigation** et **l'industrie** (une partie est restituée)
2. Majoritairement **souterrain**, minoritairement **en rivière**



Piste : favoriser le stockage naturel dans les sols, les zones humides et les nappes





Enjeu 6 : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

Quelles pistes d'action pour demain ?

1. Réduire les émissions des **pollutions ponctuelles**
2. Préserver une **eau de bonne qualité**
3. Préserver les milieux aquatiques et leurs capacités auto-épuratoires pour lutter contre les **pollutions diffuses**





Enjeu 6 : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

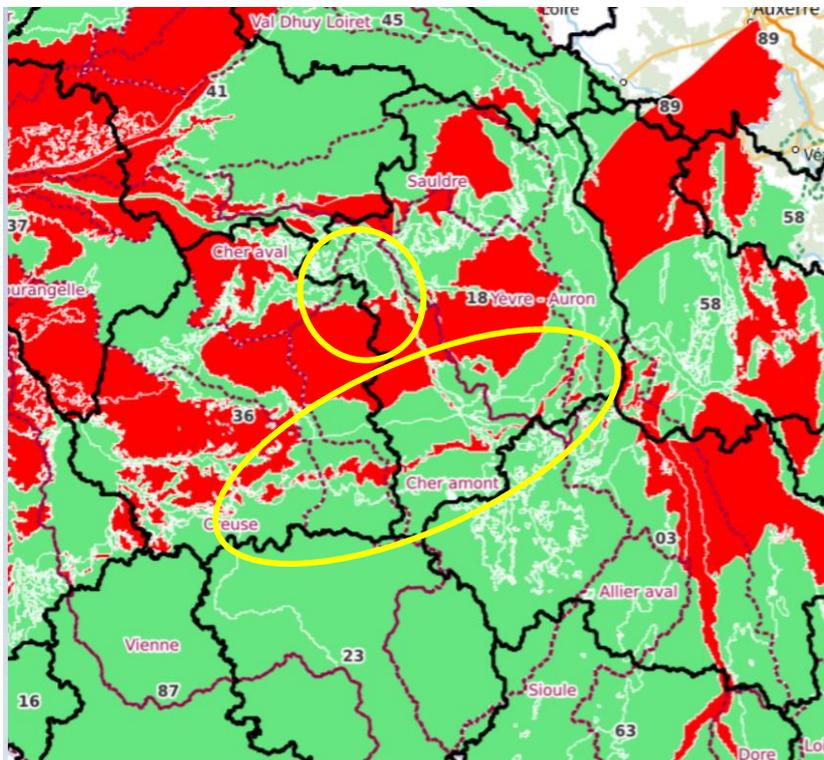
Et sur le bassin du Cher ?



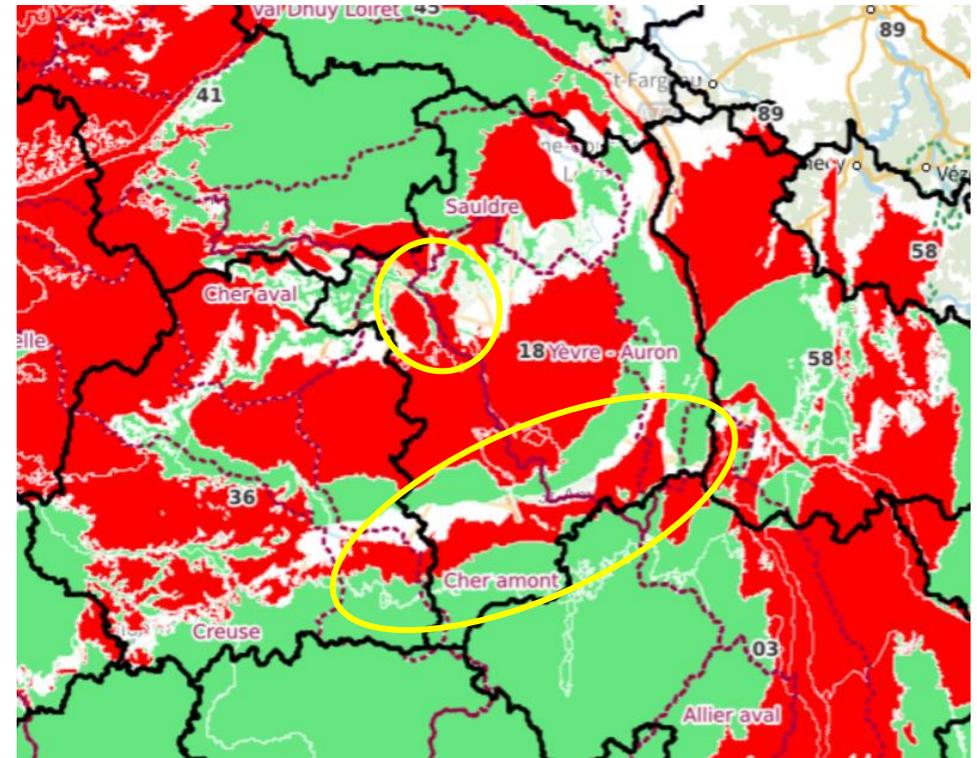
Le constat d'un état des masses d'eau qui tend à se dégrader

Etat chimique des eaux souterraines

■ Bon état
■ Etat médiocre



Etat des lieux 2019



Etat des lieux 2025



Enjeu 6 : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

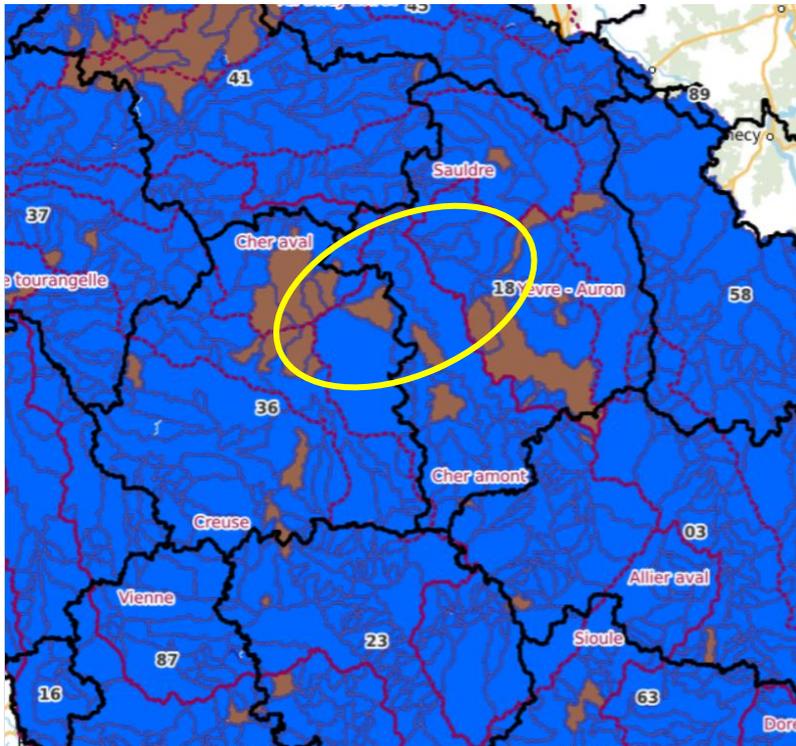
Et sur le bassin du Cher ?



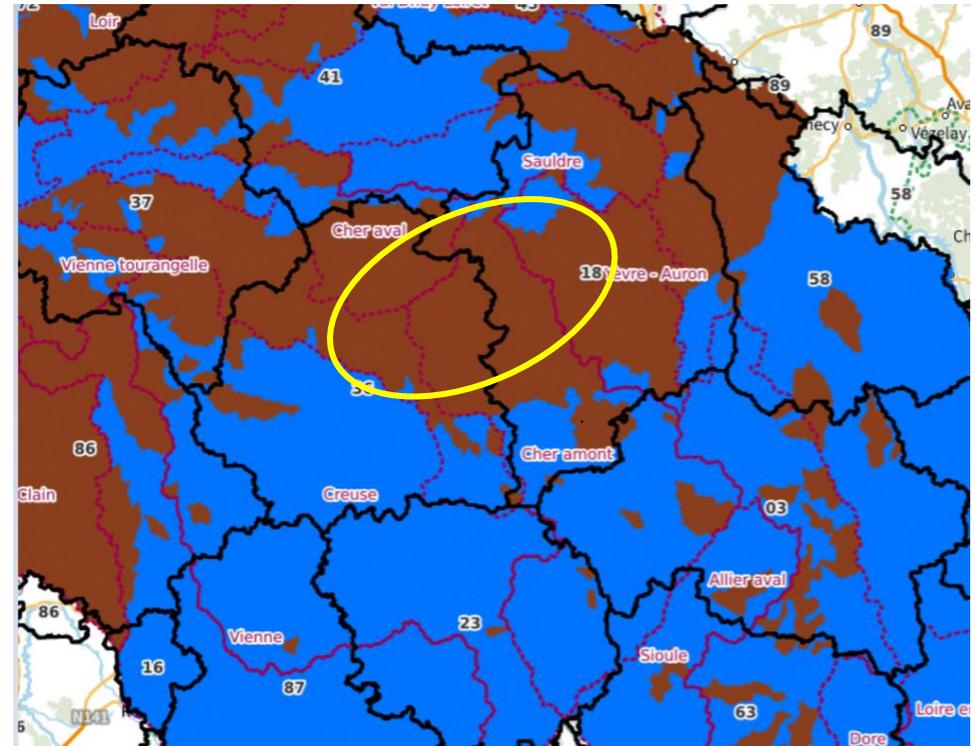
Le constat d'un état des masses d'eau qui tend à se dégrader

Risques pollutions diffuses eaux de surface - nitrates

- Oui
- Non
- Non concernée



Etat des lieux 2019



Etat des lieux 2025



Enjeu 6 : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

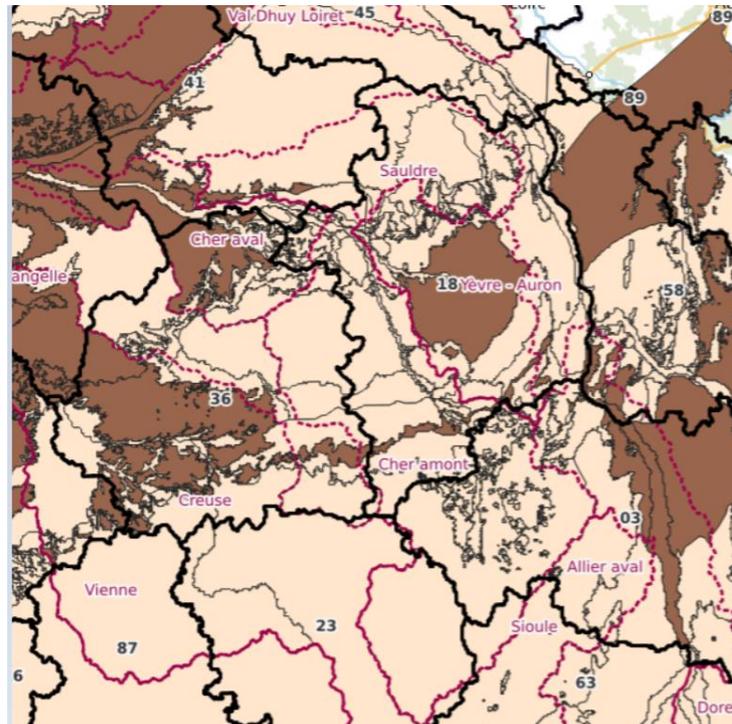
Et sur le bassin du Cher ?



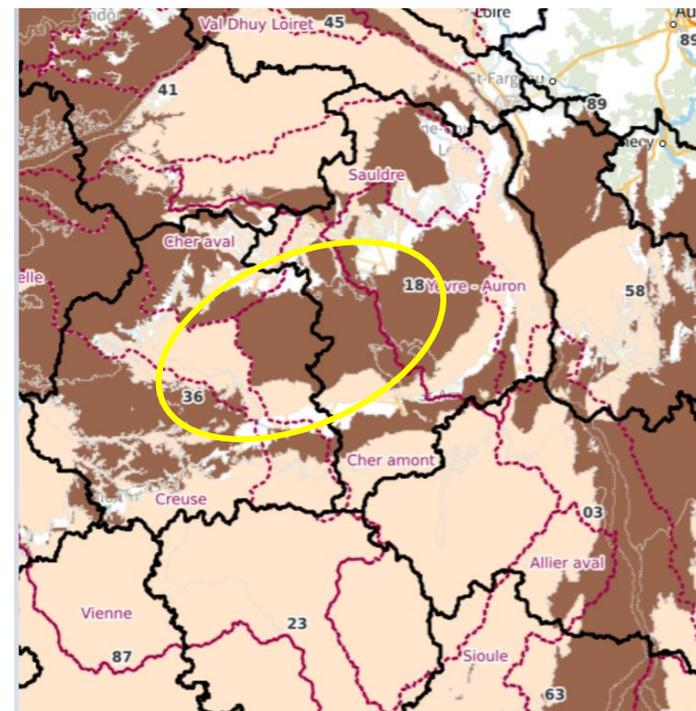
Le constat d'un état des masses d'eau qui tend à se dégrader

Risques pollutions diffuses eaux de surface - pesticides

Oui
Non



Etat des lieux 2019



Etat des lieux 2025



Enjeu 6 : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

Eau potable :

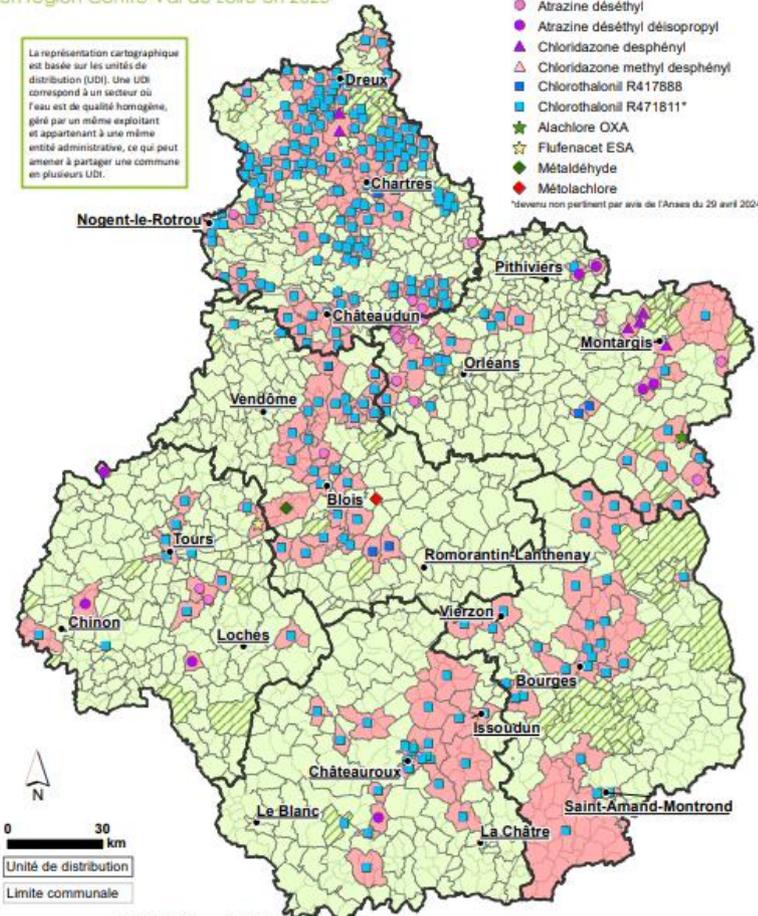
- En région Centre Val de Loire, **Hausse des non-conformités** (à nuancer avec l'ajout de plusieurs **métabolites de pesticides** dans les contrôles sanitaires)
- Vulnérabilité aux pollutions diffuses des captages d'eau potable concernés
- Enjeux à venir **PFAS** (voir webinaire [CLE en main](#))

Les teneurs maximales en pesticides dans les eaux distribuées

en région Centre-Val de Loire en 2023



La représentation cartographique est basée sur les unités de distribution (UD). Une UD correspond à un secteur où l'eau est de qualité homogène, géré par un même exploitant et appartenant à une même entité administrative, ce qui peut amener à partager une commune en plusieurs UD.



	Nombre d'unités de distribution	Population concernée
Conformité (teneur < à 0,1 µg/L)	672	1 439 003
Non-conformité ponctuelle	64	150 632
Non-conformité récurrente	293	990 746

Réalisation : ARS Centre-Val de Loire - Octobre 2024. Source : ARS Centre-Val de Loire - IGN / AdrienExpres ©



- Mettre l'accent sur **les actions préventives**
- Sur la lutte contre les pollutions diffuses, ne pas limiter les méthodes d'adaption à la seule **agriculture de précision**

Consultation sur le projet des questions importantes PGRI

Les enjeux inondations (questions importantes)

- En complément de ce qui figure dans le PGRI, 4 enjeux ont été identifiés pour progresser dans la gestion du risque d'inondation :
 - Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?
 - Enjeu n°2 - Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
 - Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
 - Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Enjeu 1 – Organisations locales

Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues,...?)

Un **cadre légal** encadre la **répartition des rôles et des responsabilités** dans la gestion des risques d'inondation. Des gouvernances partagées doivent permettre la bonne association des différents acteurs et l'affirmation des nouvelles maîtrises d'ouvrage lorsque ces dernières ont évoluées (telle que l'attribution de la compétence dite Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)).

Au niveau du bassin Loire-Bretagne, la mise en œuvre du plan de gestion des risques d'inondation (**PGRI**) **associe l'État et les parties prenantes** au sein d'une gouvernance dédiée rattachée au comité de bassin.

Au niveau territorial, les **comités de pilotage des stratégies locales de chaque TRI et des Papi** rassemblent les parties prenantes (collectivités, acteurs économiques, associations de protections de la nature, associations des sinistrés, représentants de l'État,...).

Les **maîtrises d'ouvrage** doivent être **professionnalisées** et définies aux échelles pertinentes, c'est-à-dire en cohérence avec les bassins de risque et les bassins hydrauliques). Il faut veiller à une pérennité des dispositifs de gouvernance et des maîtrises d'ouvrage.

Enjeu 1 - Organisations locales

Pistes d'actions



Quelles pistes d'actions pour demain :

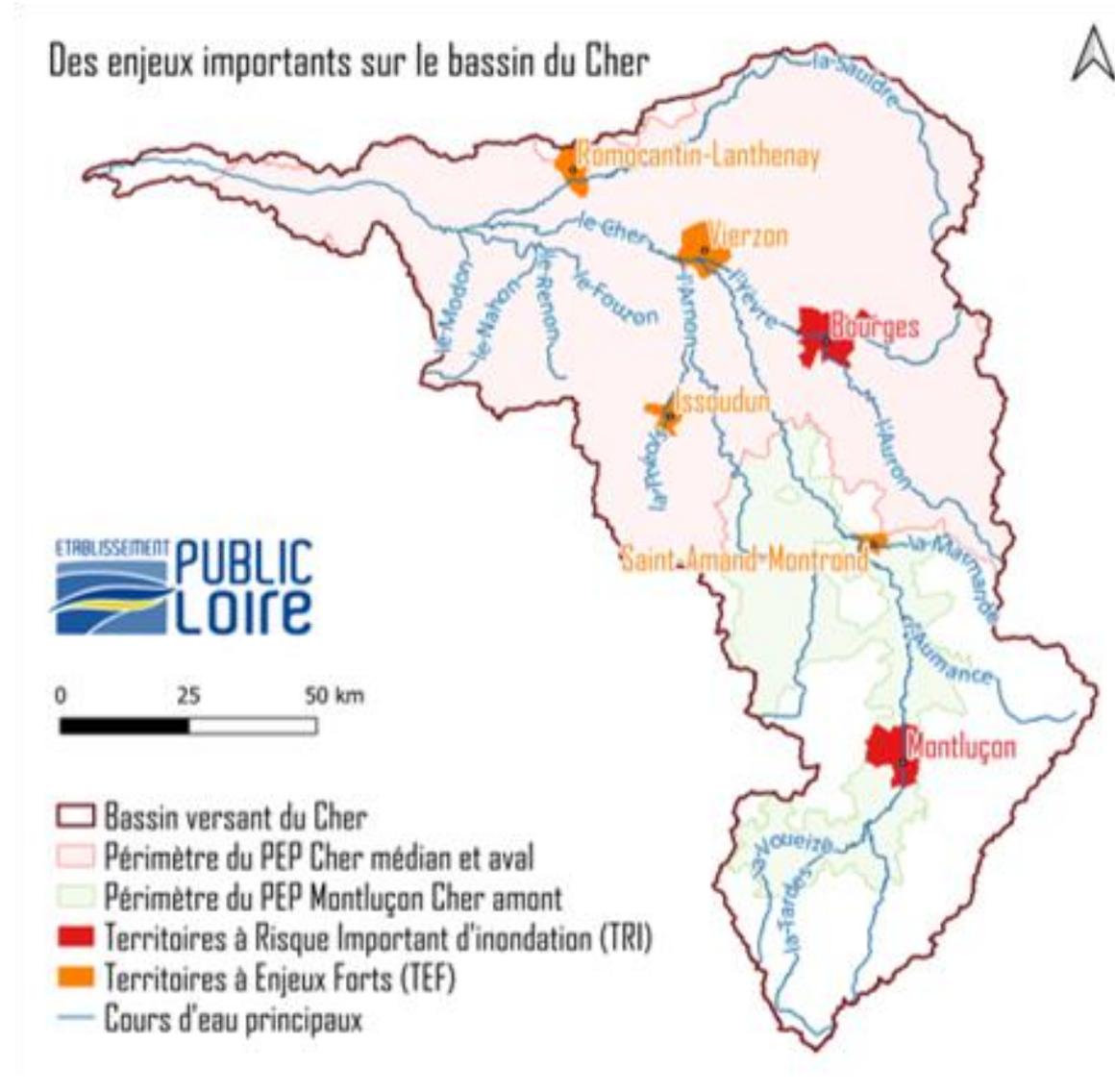
- **Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques : gain en efficacité avec l'association des parties prenantes en amont de l'élaboration des documents.**
Au regard du changement climatique, il est nécessaire de renforcer l'articulation entre les différentes politiques et les outils pour ne pas avoir de fonctionnement en silo. L'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde doit être une opportunité pour favoriser cette cohérence.
- **Renforcer les dispositifs de gouvernance existants** (bassin, SLGRI, Papi, structures gemapiennes) permettent l'association des parties prenantes, notamment des associations et des acteurs économiques.
- **Professionaliser les maîtrises d'ouvrage** : Après Xynthia, la loi Maptam et la loi Notre ont mis en place des outils pour assurer qu'en matière de prévention des inondations émergent des maîtrises d'ouvrage fortes (par mutualisation aux échelles pertinentes) dans un cadre de compétence clair (compétence exclusive des EPCI) doté de moyens financiers (la taxe Gemapi).



Enjeu n°1 – Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?

Et sur le bassin du Cher ?

- Les enjeux sur le bassin du Cher :
 - **2 TRI** (Territoires à Risque Important d'Inondation) => **SLGRI**
 - **4 TEF** (Territoires à Enjeux Forts)
- 2 Programmes d'Etudes Préalables (PEP)
 - **PEP Montluçon Cher amont** (suite PAPI Montluçon 2019-2022 à une échelle élargie)
 - **PEP Cher médian et aval**



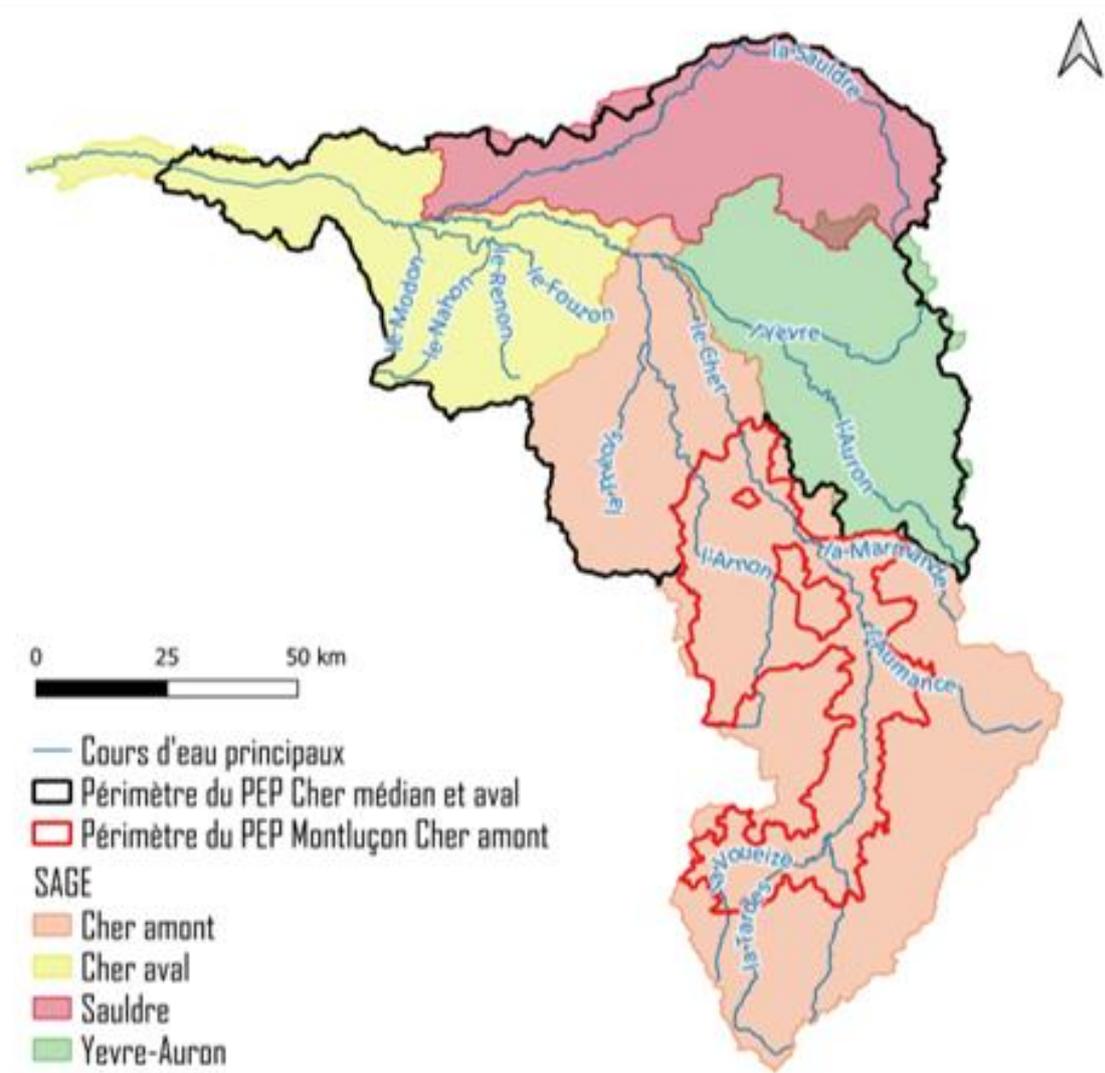
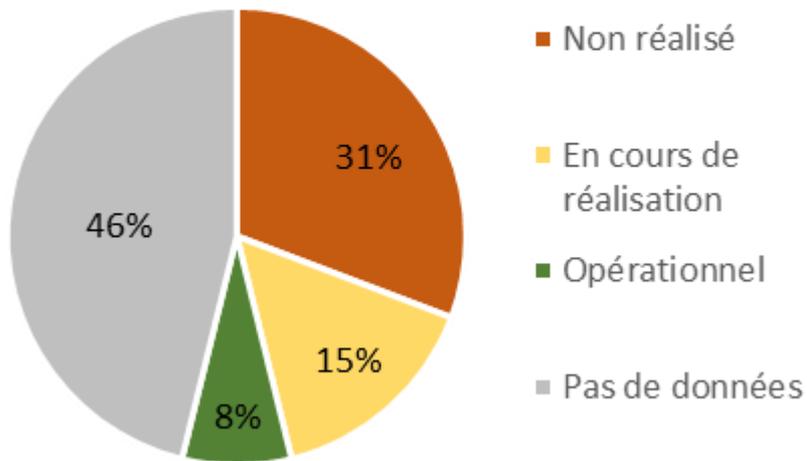


Enjeu n°1 – Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?

Et sur le bassin du Cher ?

- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques : l'exemple du **Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)**

État d'avancement des PICS sur le PEP Cher médian et aval



Enjeu 2 – Maîtrise de l'urbanisation

Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

Les **conséquences du changement climatique** se précisent. Il convient de les **anticiper** et de **s'y adapter** dès maintenant, comme nous y invitent les plan national d'adaptation au changement climatique et le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne.

L'aménagement durable des territoires doit conjuguer les **actions de réduction de la vulnérabilité, y compris par la délocalisation des enjeux, et si nécessaire, de réduction de l'aléa**. (cible : SLGRI, TRI et tous programmes d'actions de prévention des inondations)

Les **événements extrêmes devront être anticipés dans les choix d'urbanisme** (Plans de préventions des risques, SRADDET, SCoT, plan locaux d'urbanisme)

Dans les **zones déjà fortement urbanisées**, des protections pourront être mises en œuvre en dernier ressort lorsque leur coût n'est pas disproportionné.

L'**aménagement des bassins versants** avec la mise en place de zones tampons (haies, bandes enherbées, zones tampons) contribue à **la gestion des ruissellements**.

Enjeu 2 - maîtrise de l'urbanisation

– Pistes d'actions :

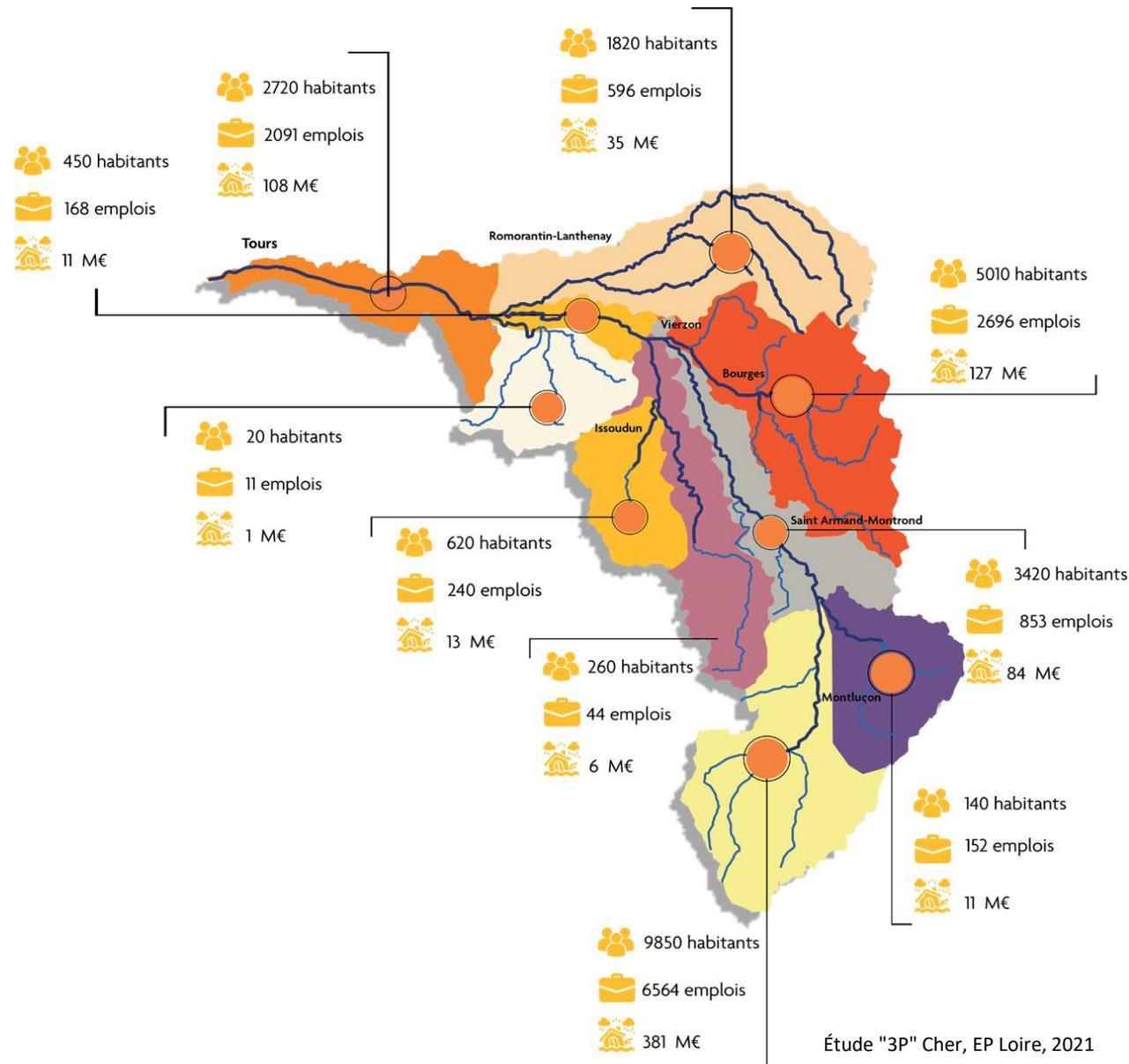
- Intégrer l'évolution des connaissances sur l'impact attendu du changement climatique dans les outils de gestion du risque d'inondation et d'aménagement du territoire
- Adapter dès maintenant les équipements, installations sensibles aux événements potentiels futurs, voire les délocaliser
- S'appuyer, lorsque c'est pertinent, sur des solutions naturelles pour limiter les impacts attendus du changement climatique (haies, zones tampons etc.)



Enjeu n°2 – Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

Et sur le bassin du Cher ?

- Inondations = phénomène complexe, multifactoriel et sous-estimé dans l'imaginaire collectif
- Augmentation des phénomènes extrêmes en intensité et en fréquence (précipitations => ruissellement)
- Accroissement des enjeux vulnérables (populations, biens, activités)
- Modifications dans les usages des sols (imperméabilisation)



Étude "3P" Cher, EP Loire, 2021



Enjeu n°2 – Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

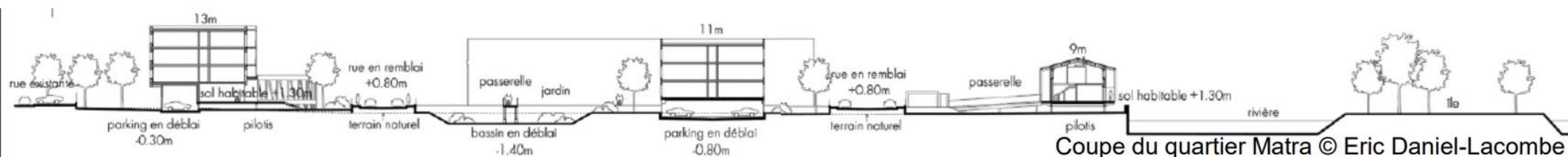
Et sur le bassin du Cher ?

1. Amélioration de la **connaissance (études)**
 - Ruissellement, débordement
2. Prise en compte du **changement climatique**
 - Étude de l'événement extrême Q1000 systématique
3. Actions de **sensibilisation**
 - Porteurs de SCoT, PLU, élus, agents communaux et intercommunaux
4. **Travaux** en phase PAPI (protections individuelles, ZEC, hydraulique douce, SAfN, etc...)



Crue de 2016 - Ville de Romorantin-Lanthenay - Quartier Matra © Eric Daniel-Lacombe Architecte

Exemple du quartier MATRA à Romorantin-Lanthenay, sur les rives de la Sauldre : «grand prix d'aménagement 2015 : Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles ?».



Coupe du quartier Matra © Eric Daniel-Lacombe

Enjeu 3 – Améliorer la connaissance

Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Au delà des connaissances déjà acquises, des outils et méthodes doivent être développés pour permettre une connaissance opérationnelle de la vulnérabilité des territoires face aux inondations.

Le guide « référentiel national des vulnérabilités des territoires », initié par l'État et enrichi par les parties prenantes, permet de **mieux connaître la vulnérabilité** d'un territoire et sert de **socle** aux politiques conduites.

La connaissance de **l'influence du changement climatique sur les aléas** (débordement de cours d'eau, submersion marines, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) doit être approfondie.

Dans les secteurs à **risque de remontée de nappe ou de ruissellement**, la **connaissance doit être améliorée**. Elle doit aussi l'être dans les secteurs aux caractéristiques spécifiques comme les territoires karstiques.

Enjeu 3 – Amélioration connaissance

Pistes d’actions

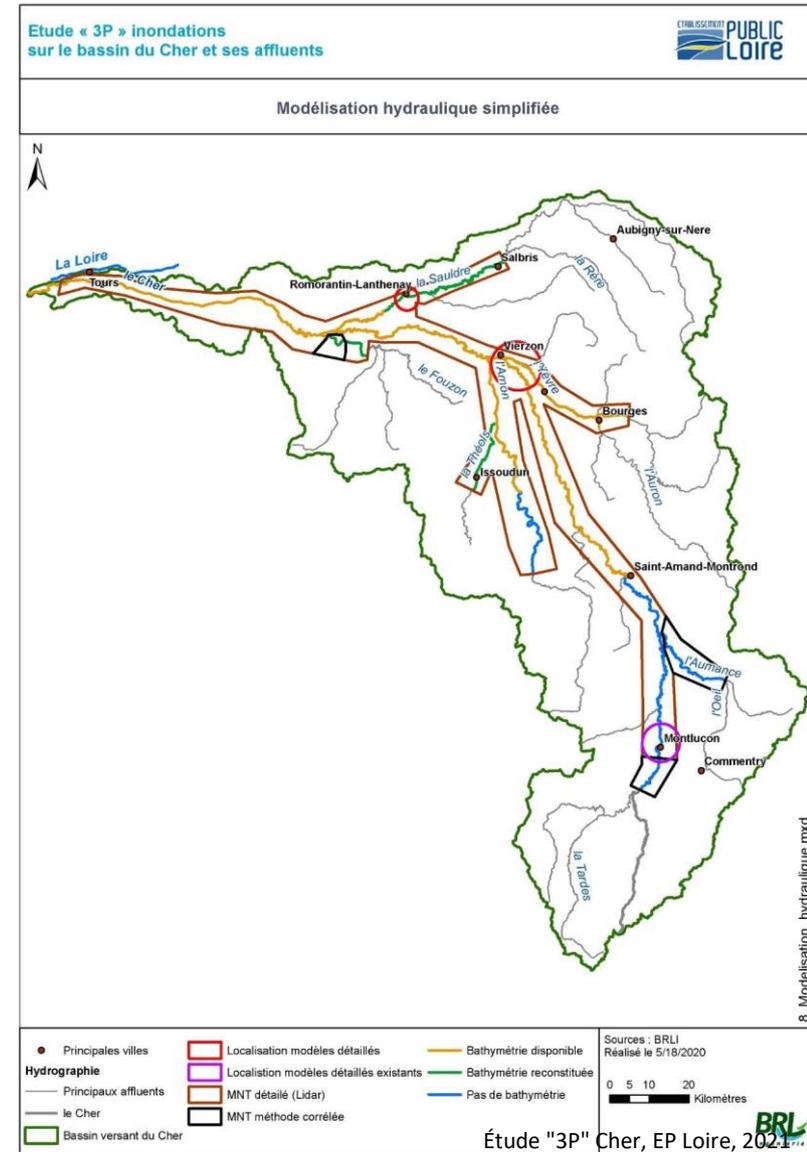
- Poursuivre la mobilisation de la communauté scientifique, des experts et des bureaux d’études spécialisés sur l’élaboration collective des méthodes et outils de partage de la connaissance,
- Approfondir la connaissance de l’impact du changement climatique sur le littoral, les submersions marines, les débordements de cours d’eau, le ruissellement
- Approfondir la connaissance de la formation et de la propagation des crues, ainsi que de la dynamique des inondations et de la vulnérabilité des enjeux pour accompagner la préparation de la gestion de crise,
- Améliorer la connaissance des secteurs à risques aux caractéristiques spécifiques de remontée de nappes, de ruissellement, de territoires karstiques, d’érosion du trait de côte.



Enjeu n°3 – Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Et sur le bassin du Cher ?

- État de la connaissance du risque inondation très faible et hétérogène sur le bassin versant du Cher jusque 2019 :
 - Études ponctuelles et locales
 - PPRi par tronçons (couvrant les secteurs à enjeux)
 - Pas d'études sur la totalité du bassin versant
- Étude « **3P** » (Prévision, Prévention, Protection) - entre 2019 et 2021, portée par l'EP Loire à l'échelle du BV Cher, inscrite dans le **PAGD des SAGE Cher amont et Cher aval**





Enjeu n°3 – Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Et sur le bassin du Cher ?

- Etudes d'**amélioration de la connaissance** de l'aléa (ZEC, ruissellement, débordement, ouvrages hydrauliques)
- Sensibilisation des acteurs communaux et intercommunaux, appui à la **gestion des risques et des crises** (outils et exercices de gestion de crise, formations « laisses de crue » en lien avec le SPC LACI)
- Actions de **réduction de la vulnérabilité** (diagnostics habitat, entreprises, bâti public, équipements d'intérêt général, autodiagnostic entreprises et patrimoine culturel)
- **Partage de la connaissance :**
 - Outils :
 - Cartographie
 - Site Géorisques,
 - Catalogue interministériel de données géographiques
 - Modèles hydrauliques, etc ...
- En pratique, communication des données et des modèles difficiles

Enjeu 4 – Mieux informer

Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Lors des inondations, **de nombreux décès sont liés à des comportements inadaptés, et ce, malgré les campagnes d'information conduites.**

Les communes et leurs groupements à fiscalité propre ont **une compétence obligatoire** de prévention des inondations (Gemapi). Néanmoins, chaque citoyen doit aussi être acteur de sa propre sécurité.

Le développement de l'information et la sensibilisation des habitants sont des bases essentielles de la gestion du risque d'inondation et au maintien dans le temps de la culture du risque.

Enjeu 4 – Mieux informer - Pistes d'actions

Au-delà de l'information réglementaire, il convient d'améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation des personnes exposées pour développer une culture du risque pérenne. Cela peut passer par le fait de :

- Valoriser les actions organisées dans le cadre de la journée nationale de résilience pour donner de la visibilité, en particulier sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI)
- D'adapter les communications en fonction des publics visés (population scolaire, acteur économique)
- D'établir au niveau local des stratégies de communication dans les SLGRI (stratégies locales de gestion des risques d'inondation) et les Papi (programmes d'actions et de prévention des risques d'inondations).
- D'inciter la population à devenir acteur de sa propre sécurité via l'élaboration des plans familiaux de mise en sécurité (PFMS)



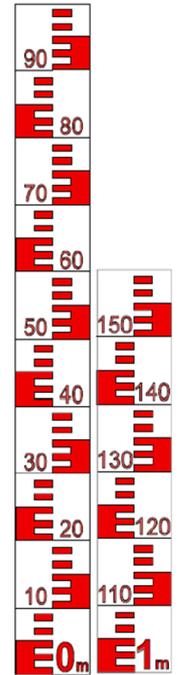
Enjeu n°4 – Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Et sur le bassin du Cher ?



- Peu d'évènements marquants globalement sur le BV du Cher au cours des dernières décennies => sensibilisation des acteurs du territoire essentielle

- Actions de **sensibilisation pour différents publics** dans le cadre des PEP / PAPI :
 - Valorisation des **Plans Familiaux de Mise en Sûreté (PFMS)** et des **Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)**
 - Recensement et matérialisation de **repères de crues**
 - Appui à l'élaboration ou à la mise à jour du **Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**
 - Organisation de journées de sensibilisation scolaires et grand public : **village PLOUF** de Montluçon les 12, 13 et 14 juin 2025
- **Communication mutualisée** à l'échelle nationale : guides CEPRI, trame PFMS à destination des agents techniques
- Pas de mutualisation de la vulgarisation scientifique



Conclusion

CONCLUSION

- ✓ Avis à rendre avant le **25 mars**
- ✓ CLE Yèvre-Auron : séance plénière 11 mars
- ✓ CLE Cher amont : bureau 18 mars + consultation électronique
- ✓ CLE Cher aval : consultation électronique